

**CONVOCACTION**

Date : 20 mars 2025  
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 25  
Votants : 27  
Pouvoirs : 7  
Absent : 7

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Nouredine NACHITE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**0 4 AVR. 2025**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**0 9 AVR. 2025**

**Absents représentés**

Mme SAVAS

Mme SAKHO

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme TALL

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. NACHITE

**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCHE, M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, M. KA, M. LUCAS, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

**Secrétaire de séance :** Aïssata SOW

**25 Association "La Faïencerie-Théâtre de Creil" - Convention relative à une subvention d'équipement**

■ **Rapport de présentation :**

**Bérénice TALL, Conseillère Municipale**

Un plan de renouvellement d'équipements a été étudié et élaboré de façon concertée entre la ville de Creil et la « Faïencerie-Théâtre de Creil », afin d'améliorer les espaces recevant du public.

Un projet lumineux dans le hall offrira un confort supplémentaire aux usagers.

L'aménagement de la baignoire permettra à la Faïencerie d'être un lieu de vie pour les publics, pour se sentir accueillis et y trouver leur place.

La réalisation d'une nouvelle signalétique permettra de fournir une meilleure information aux usagers des différentes activités et événements au sein du bâtiment de la Faïencerie.

Une étude sur la rénovation des sièges de la salle de théâtre et des loges permettra de s'adapter aux différents publics et permettre l'accessibilité à tous.

Il vous est demandé d'approuver la convention, ci-jointe, relative à une subvention d'équipement et à l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € à la « Faïencerie-Théâtre de Creil », dont le versement s'effectuera en deux fois, soit 17 500 € (70%) sur présentation de devis, et le solde restant sur présentation des factures totales.

**Déport des Élus : Mesdames Sophie DHOURY-LEHNER, Yesim SAVAS, Jessica ELONGUERT, Catherine MEUNIER et Monsieur Moussa EL MOUSSAOUI ne prennent pas part au vote, du fait de leur implication**

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine Historique » en date du 20 novembre 2024,  
Vu la convention d'équipement,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 5
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention ci-annexée.

**Article 2** : d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 25 000 € à la « Faïencerie-Théâtre de Creil ».

**Article 3** : d'approuver que le versement de la subvention s'effectuera en deux fois, soit 17 500 € (70%) sur présentation des devis, et le solde restant sur présentation des factures totales définitives.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents y afférents.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la ville.

CREIL, le

09 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW



Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire

La secrétaire de séance